

MACULÉS DE SANG MAIS TOUJOURS RÉSOLUS

Les manifestants bahreïnites victimes de violences injustifiées de la part de l'État

AMNESTY INTERNATIONAL

Document public

MDE 11/009/2011

AILRC-FR

Mars 2011



Manifestation sur la place de la Perle, à Manama (21 février 2011).

© Amnesty International

Depuis mi-février, l'État de Bahreïn, dans le golfe Persique, est secoué par des manifestations pacifiques de grande ampleur réclamant des réformes politiques. Les forces de sécurité ont d'abord riposté en cherchant à réprimer ces mouvements de protestation avec brutalité ; elles ont tué sept manifestants, en ont blessé plusieurs centaines d'autres et ont attaqué des secouristes. Il faut maintenant que des enquêtes transparentes, qui garantissent l'obligation de rendre des comptes et la justice pour les victimes, soient menées en bonne et due forme, et que le gouvernement s'engage fermement à respecter les droits humains.

Le 14 février 2011, des milliers de personnes venues de tout Bahreïn se sont rassemblées dans l'intention de se rendre dans le centre de la capitale, Manama, pour participer à une « journée de colère », manifestation pacifique organisée pour réclamer davantage de liberté et de justice sociale. Cependant, ce rassemblement pacifique s'est rapidement transformé en mouvement de panique lorsque les forces de sécurité ont recouru à une violence injustifiée. En l'espace d'une semaine, sept manifestants ont trouvé la mort, des centaines d'autres ont été blessés, tandis que le pays se trouvait sur le point de basculer.

Depuis lors, à l'image de nombreuses autres personnes ailleurs dans la région, plusieurs centaines de milliers de Bahreïnites continuent d'exiger des réformes politiques, notamment une nouvelle constitution, un gouvernement élu, un plus grand partage des richesses du pays et la libération de tous les prisonniers politiques.

Maculés de sang mais toujours résolus.

Les manifestants bahreïnites victimes de violences injustifiées de la part de l'État

À la suite des homicides et d'autres graves atteintes aux droits humains dont on fait état des informations, des délégués d'Amnesty International, parmi lesquels figurait un médecin spécialisé dans les soins d'urgence et la santé publique, se sont rendus à Bahreïn du 20 au 26 février. Ils se sont entretenus avec des témoins des événements violents de mi-février, des victimes et leurs proches, et du personnel d'hôpitaux et de funérariums. Ils ont aussi rencontré des responsables gouvernementaux et des militants des droits humains. Ils ont mis à jour des éléments inquiétants, voire accablants, tendant à prouver que la police antiémeutes et l'armée avaient fait un usage excessif de la force contre des manifestants pacifiques et des professionnels de la santé.

« Les manifestants sont attaqués ! Les femmes et les enfants courent en criant et n'ont nulle part où se réfugier. Les policiers antiémeutes sont partout et mènent l'assaut de tous côtés. Beaucoup de personnes sont blessées. C'est la panique et le chaos sur la place. Tout le monde court et crie. »

Témoin des événements survenus le 17 février sur la place de la Perle,
dans le centre de Manama

Contexte

Encouragés par les manifestations populaires en Égypte et en Tunisie, des militants des droits humains et deux groupes d'opposition bahreïnites ont organisé une « journée de colère » sur Facebook et Twitter. Celle-ci devait coïncider avec le 10^e anniversaire de l'adoption par référendum de la Charte d'action nationale de Bahreïn, un ensemble de réformes politiques proposées par le roi Cheikh Hamad bin Issa al Khalifa pour mettre fin aux troubles qu'avait connus tout le pays dans les années 1990.

Les réformes ont ouvert la voie à la tenue d'élections à l'Assemblée nationale et à l'instauration d'une monarchie constitutionnelle. Cependant, l'opposition a boycotté le scrutin de 2002 pour protester contre le droit de veto sur les textes législatifs dévolu au Conseil consultatif, chambre haute dont les membres sont nommés directement par le roi. Le mouvement de réforme s'est par la suite essoufflé et le gouvernement est resté sous la coupe de la famille al Khalifa au pouvoir.

Ces dernières années, les autorités ont tenté de museler l'opposition en fermant des sites web critiques à leur égard, en interdisant des publications, même diffusées par des organisations politiques autorisées, et en arrêtant des opposants ou des détracteurs du gouvernement. L'opposition a toutefois continué de prendre de l'ampleur, en particulier parmi les chiites, majoritaires dans le pays, dont beaucoup affirment qu'ils sont marginalisés sur les plans économique et politique par la famille au pouvoir et la minorité sunnite du pays.

En août et septembre 2010, les autorités ont arrêté 23 militants politiques de l'opposition, qu'elles ont accusés de soutenir et de financer le « terrorisme ». Ils ont tous nié les charges retenues contre eux et la plupart ont déclaré au tribunal avoir été

Maculés de sang mais toujours résolus.

Les manifestants bahreïnites victimes de violences injustifiées de la part de l'État

torturés (voir le rapport d'Amnesty International, [Crackdown in Bahrain: Human Rights at the Crossroads](#) [MDE 11/001/2011]).

Les mesures de répression violentes qui ont été prises mi-février 2011 ont provoqué un choc mais n'ont pas découragé les manifestants, dont la détermination a été encore renforcée. Les mouvements de protestation se sont poursuivis et le climat politique à Bahreïn a commencé à changer. Fin février, le roi a remanié le gouvernement et remplacé quatre ministres. Le prince héritier, qui avait ordonné à l'armée et à la police antiémeutes de se retirer du centre de Manama le 18 février, a promis d'engager un dialogue national avec les groupes d'opposition. Les discussions ont commencé début mars. Le 23 février, les 23 militants de l'opposition qui étaient maintenus en détention ont été remis en liberté avant la fin de leur procès. Hasan Mushaima, secrétaire général de l'organisation d'opposition Al Haq qui avait été inculpé par contumace avec les 23 militants, a été « gracié » par le roi et a quitté le Royaume-Uni, où il s'était réfugié, pour retourner à Bahreïn.

Le 3 mars, la ministre bahreïnite du Développement social, en visite à Londres, a déclaré à Amnesty International que 408 détenus avaient été relâchés et que seuls sept ou huit étaient encore incarcérés. Elle a ajouté que le vice-Premier ministre supervisait actuellement une enquête sur les homicides commis, dont il rendrait directement compte au roi, et que deux membres des forces de sécurité avaient déjà été arrêtés.

Au moment de la rédaction du présent document, début mars, les forces de sécurité avaient modéré l'usage qu'elles faisaient de la force. La situation restait toutefois tendue : des manifestants continuaient de camper dans le centre de Manama et des mouvements de protestation, notamment de grande ampleur organisés en faveur du gouvernement par des Bahreïnites sunnites, avaient lieu ponctuellement ailleurs dans le pays. Le 3 mars, des heurts sont survenus entre des jeunes sunnites et chiites à Madinat Hamad, au sud de Manama.

« La nuit dernière, à une heure du matin, ils ont commencé à ouvrir les grilles et les 23 personnes sont sorties une par une. Nous étions tellement heureux de le revoir ! »

La sœur de l'un des 23 militants de l'opposition détenus depuis août et septembre 2010, s'adressant à Amnesty International le 23 février 2011



Des manifestantes en route vers la place de la Perle, à Manama (22 février 2011)

© Amnesty International

Maculés de sang mais toujours résolus.
Les manifestants bahreïnites victimes de violences injustifiées de la part de l'État

Les mouvements de protestation

La « journée de colère » a débuté avec plusieurs manifestations dans des villages à majorité chiite. Les participants ont par la suite convergé vers la place de la Perle, dans le centre de Manama. La police antiémeutes a riposté quasi immédiatement, au moyen d'une force excessive, tuant deux manifestants en 48 heures. En signe de protestation, un campement constitué d'une dizaine de tentes et de milliers de manifestants a été établi sur la place de la Perle, et la principale formation politique chiite, al Wefaq, a suspendu sa participation au Parlement avant de se retirer complètement.

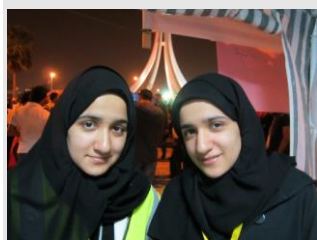
Les épisodes les plus violents sont survenus lors d'une attaque lancée contre les personnes qui campaient sur la place, le 17 février, au petit matin. Dans le cadre d'une opération bien planifiée et coordonnée, des policiers antiémeutes en rangs serrés ont pris le campement d'assaut et expulsé les manifestants pacifiques, la plupart en plein sommeil, tirant à balles réelles et utilisant des gaz lacrymogènes, des matraques, des balles en caoutchouc et des fusils pour disperser la foule. Des chars et des véhicules blindés ont ensuite bloqué l'accès à la place.

Cinq personnes ont été mortellement blessées et on dénombrait au moins 250 blessés, certains grièvement. Parmi les blessés figuraient des membres du personnel médical, facilement reconnaissables, qui ont été pris pour cibles par la police alors qu'ils tentaient de venir en aide aux manifestants blessés sur la place ou à proximité.

Les personnes expulsées de la place se sont ensuite rassemblées à proximité du centre médical d'al Salmaniya et ont rapidement été rejointes par plusieurs milliers d'autres manifestants.

Le 18 février, dans l'après-midi, des manifestants ont tenté de marcher en direction de la place de la Perle mais se sont heurtés à des policiers antiémeutes. Selon les informations reçues, les policiers se sont repliés derrière des militaires, qui ont ouvert le feu sans sommation en direction des manifestants. Plusieurs d'entre eux ont été grièvement blessés et conduits au centre médical d'al Salmaniya.

Le 19 février, après que le prince héritier eut ordonné le retrait des forces de sécurité de la place, le campement des protestataires a été de nouveau établi.



© Amnesty International

Maculés de sang mais toujours résolus.

Les manifestants bahreïnites victimes de violences injustifiées de la part de l'État

Khadija Ahmed (à gauche), une étudiante en médecine de 18 ans qui proposait bénévolement ses services dans la tente faisant office de centre médical sur la place, a raconté à Amnesty International ce qui s'était passé tôt le 17 février :

« Un peu après trois heures du matin, nous avons entendu des coups de feu. Des blessés, présentant des problèmes liés aux gaz lacrymogènes, sont aussitôt arrivés à la tente. Ensuite, des policiers ont lancé ou tiré deux grenades lacrymogènes à l'intérieur de la tente et ont rabattu le rabat. Les gens disaient en pleurant : "Sauvez-moi, protégez-moi contre eux !" »

La sœur jumelle de Khadija, Zeinab (à droite), étudiante en commerce qui travaillait bénévolement dans le centre des médias sur la place, a déclaré :

« Puis ils ont attaqué les tentes, notamment le centre médical [...]. Les gens hurlaient : "Salmiya, Salmiya, nous sommes pacifiques, ne nous attaquez pas" [...] L'un des policiers me criait dessus, un autre assénait de violents coups de bâton à mon père, qui tentait de me protéger. Je ne sais pas si leurs bâtons sont en bois, en plastique ou en métal, mais ils sont très solides : il suffit d'un coup pour briser le pare-brise d'une voiture... »



© DR

Sayed al Wadaei (24 ans), titulaire d'un diplôme universitaire et sous-employé, a raconté à Amnesty International ce qui lui était arrivé le 17 février, au petit matin, sur la place de la Perle :

« Je dormais sur la place. La [police] a attaqué sans sommation. Un ami m'a réveillé. J'ai vu des femmes et des enfants pleurer. Je suis donc allé les rejoindre pour essayer de les protéger. Dix à douze policiers sont alors arrivés et m'ont frappé à coups de pied et de bâton. J'étais à terre, tentant de protéger ma tête, hurlant, mais les coups n'ont pas cessé. J'ai alors prétendu être mort, mais ils ont continué de me donner des coups de pied sur tout le corps. Puis ils ont arrêté [...].

« J'ai mal partout, au bras gauche, à la hanche gauche, aux deux jambes, au mollet droit, et j'ai subi deux blessures à la tête, qui ont nécessité huit et douze points de suture. J'ai passé huit heures à l'hôpital. Le médecin a indiqué "grippe" dans mon dossier médical de sorte qu'il n'y ait pas de problème. »

Des manifestants victimes d'homicides

Des policiers antiémeutes et des soldats ont mortellement blessé sept personnes entre les 14 et 18 février, lorsqu'ils ont riposté, sans sommation et en faisant usage d'une force meurtrière, face aux mouvements de protestation légitimes et pacifiques. Les différentes formes de blessures graves et mortelles montrent que les forces de sécurité ont tiré à balles réelles, notamment à bout portant, ont utilisé des fusils

Maculés de sang mais toujours résolus.

Les manifestants bahreïnites victimes de violences injustifiées de la part de l'État

puissants chargés avec des balles de moyen à gros calibre, et auraient visé la tête, la poitrine et l'abdomen des gens.

Ali Abdulhadi Mushaima (21 ans) a subi de multiples blessures par balle alors qu'il participait à une manifestation dans le village d'al Daih, à l'est de Manama, le 14 février. Il est décédé peu de temps après à l'hôpital.



Cortège funèbre d'Ali Abdulhadi Mushaima, dont le corps est transporté de l'hôpital au cimetière où il doit être enterré, village d'Al Daih (15 février 2011). Des témoins ont affirmé que, alors que des gens se rassemblaient à l'entrée de l'hôpital pour participer au cortège, des policiers antiémeutes ont utilisé des gaz lacrymogènes et des fusils pour disperser la foule.

© Centre bahreïnite des droits humains

Le lendemain, quelque 10 000 personnes ont participé au cortège funèbre du jeune homme, qui a été attaqué par des policiers antiémeutes. Ceux-ci n'ont donné aucun avertissement et ont fait usage de gaz lacrymogènes et de fusils. Des images filmées de cet épisode montrent clairement les mauvais traitements infligés par des policiers et leur recours à une force excessive. Ce jour-là, un militant des droits humains a déclaré à Amnesty International :

« Des manifestants pacifiques scandaient : “Khalifa dégage” et, quelques minutes après le départ du cortège, nous avons été attaqués par la police antiémeutes ; les balles ont plu sur ces manifestants non violents et il y avait du gaz lacrymogène partout. Plusieurs blessés sont conduits de toute urgence à l'hôpital et beaucoup de gens crient. »

« Les policiers antiémeutes attaquent encore tout le monde. Nous avons peur qu'ils ne nous tombent dessus à tout moment. »

Une militante bahreïnite des droits humains s'adressant à Amnesty International, le 17 février

Fadhel Ali Matrook (32 ans) était au nombre des personnes qui ont été abattues ; il a succombé à ses blessures à l'hôpital. Son certificat de décès indique qu'il a reçu plusieurs blessures par balle à la poitrine et dans le dos. Plus de 20 autres personnes ont dû être soignées à l'hôpital d'après un groupe local de défense des droits humains.

Cinq autres personnes ont trouvé la mort après que la police antiémeutes eut pris d'assaut la place de la Perle aux premières heures du 17 février. L'un des nombreux

Maculés de sang mais toujours résolus.

Les manifestants bahreïnites victimes de violences injustifiées de la part de l'État

témoins des événements a dit à Amnesty International que les tirs des policiers antiémeutes provenaient de différents angles, notamment d'un pont surplombant la place, tandis que les manifestants couraient désespérément pour se mettre à l'abri.

Isa Abdulhassan (60 ans) est mort sur le coup d'une grave blessure à la tête causée par une balle tirée à bout portant, probablement à moins de deux mètres. **Mahmood Maki Ali** (23 ans) et **Ali Mansoor Ahmed Khudair** (52 ans) ont été abattus à moins de sept mètres. **Ali Ahmed Abdullah Ali al Momen** (23 ans) a succombé à de multiples blessures par balle à l'hôpital, ce soir-là. **Abdul Redha Mohammed Hassan** (20 ans) est décédé quatre jours plus tard à l'hôpital ; il avait reçu une balle dans la tête tirée à bout portant.



Hassan Abdullah Ibrahim, un agriculteur de Belad al Qadim âgé de 75 ans, a raconté à Amnesty International qu'il participait à une marche pacifique le 18 février, dans le centre de Manama, lorsqu'il a reçu une balle dans la jambe, qui a fracturé sa rotule.

© Amnesty International



Mohamed Ibrahim (30 ans), un agent de sécurité d'Abu Gowa, a reçu une balle tirée sans sommation par un soldat alors qu'il participait à une marche pacifique en direction de la place de la Perle (18 février).

© Amnesty International

Le personnel médical attaqué et son action entravée

Le matin du 17 février, des membres du personnel médical qui tentaient de soigner les blessés sur la place de la Perle ont été harcelés, agressés et, pour certains d'entre eux, grièvement blessés. Plus de 10 professionnels de la santé, notamment la plupart des ambulanciers qu'Amnesty International a rencontrés, ont déclaré qu'ils avaient

Maculés de sang mais toujours résolu.

Les manifestants bahreïnites victimes de violences injustifiées de la part de l'État

été attaqués par la police antiémeutes. Ces attaques ont eu lieu en l'absence de provocation et n'étaient pas justifiées.



Sadeq al Ekri à l'hôpital, se remettant des blessures qu'il a subies lorsque la police l'a agressé sur la place de la Perle. Il portait pourtant des vêtements l'identifiant clairement comme un professionnel de la santé.

© Amnesty International

Au nombre des blessés figurait **Sadeq al Ekri**, un chirurgien, qui avait aidé à mettre en place un centre de santé mobile sur la place. Il a raconté à Amnesty International que la police l'avait intercepté alors qu'il se rendait au centre de santé, lui avait attaché les mains dans le dos, l'avait contraint de monter dans un bus, avait baissé son pantalon et lui avait asséné des coups de poing et de bâton sur tout le corps, y compris sur les organes génitaux. Par la suite, des agents l'ont menacé, notamment de violences sexuelles, tandis que les coups continuaient de pleuvoir.

Lorsque Sadeq al Ekri a dit à ses agresseurs qu'il était médecin, ils ont éclairé sa blouse blanche et ont vu l'emblème du Croissant-Rouge. Ils l'ont alors fait monter avec deux autres personnes dans une ambulance. Sadeq al Ekri a eu le nez cassé, a été blessé à l'œil gauche, semble avoir eu des côtes fracturées et présentait des ecchymoses à la poitrine et sur l'abdomen. Il a déclaré à Amnesty International :

« Les blessures corporelles vont disparaître, mais pas les dommages psychologiques... Je ne pensais pas que cela pouvait arriver à Bahreïn. »

Au cours des trois premières heures environ de l'opération lancée au petit matin sur la place, les ambulances ont réussi avec peine à récupérer quelque 200 blessés et à les transporter à l'hôpital. Au moins un ambulancier a été frappé pendant ce laps de temps. **Isa Salman**, ambulancier et auxiliaire médical, a dit à Amnesty International :

« Vers six heures du matin, deux secouristes philippins et moi-même avons été interceptés à un feu par des policiers antiémeutes. Ils m'ont aussitôt fait sortir, sans prononcer un mot, et plus de 20 d'entre eux m'ont agressé de tous côtés, en me frappant et en me donnant des coups de pied. »

Pendant environ quatre heures après 6 h 30, l'accès des ambulances à la place a été bloqué, apparemment parce que le ministère de l'Intérieur avait informé par erreur le ministère de la Santé que la zone avait été dégagée et qu'il n'y avait plus de blessés, et plusieurs autres ambulanciers ont été agressés.

Vers 8 h 30, par exemple, un convoi de cinq ambulances a été intercepté par la police antiémeutes. Les secouristes portaient tous un uniforme. L'un d'entre eux,

Maculés de sang mais toujours résolus.

Les manifestants bahreïnites victimes de violences injustifiées de la part de l'État

Jamil Abdullah Ebrahim, a indiqué que des policiers l'avaient fait sortir du véhicule et s'étaient mis à le frapper.

« Ils étaient une dizaine, me frappant au moyen de bâtons noirs en bois de 60 centimètres environ de long. Certains ont retiré leur casque et l'ont utilisé pour me frapper. »



Jamil Abdullah Ebrahim, un ambulancier blessé par la police le 17 février, pris en photo cinq jours plus tard.

© Amnesty International

« J'ai cru que j'allais mourir. »

Jamil Abdullah Ebrahim, un secouriste frappé par la police le 17 février

L'attaque a duré environ cinq minutes. Lorsque Jamil Abdullah Ebrahim a été ramené à l'ambulance, il a trouvé son collègue, Isa Salman, le visage couvert de sang, après avoir été passé à tabac pour la seconde fois ce matin-là. Des agents l'avaient frappé à deux reprises à la tête à coups de crosse, et l'un d'entre eux l'avait menacé : « Si tu reviens, je te tue. »

Jafer Hasan, ambulancier et auxiliaire paramédical, a raconté à Amnesty International : « Nous avons atteint le cordon de policiers. Ils nous ont encerclés, ont brisé les vitres de l'ambulance à coups de crosse, m'ont fait sortir et m'ont roué de coups de bâton, sur les bras et les épaules, et donné des coups de pied. Cela a duré environ cinq minutes. »

« Montez dans les ambulances et ne revenez pas. Sinon, on vous tuera. »

Avertissements proférés à des ambulanciers par des policiers le 17 février, d'après Jassem Mohamed Hassan et Yasser Mahdi, deux secouristes qui ont été frappés et blessés par la police



Jassem Mohamed Hassan, un ambulancier qui a été blessé par la police lors des mouvements de protestation à Manama, pris en photo quelques jours plus tard, le 23 février 2011.

Maculés de sang mais toujours résolus.

Les manifestants bahreïnites victimes de violences injustifiées de la part de l'État

© Amnesty International

Utilisation abusive des armes et des munitions

Les normes internationales prohibent l'utilisation excessive de la force, lorsque celle-ci n'est pas nécessaire, est excessive ou disproportionnée par rapport au but légitime poursuivi ou à la menace posée. Le Code de conduite pour les responsables de l'application des lois et les Principes de base sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois, deux textes adoptés par les Nations unies, prévoient que « les responsables de l'application des lois ne doivent qu'exceptionnellement avoir recours à la force » et que le recours intentionnel à l'usage meurtrier d'armes à feu n'est autorisé « que si cela est absolument inévitable pour protéger des vies humaines ».

À Bahreïn, en février 2011, la police antiémeutes a utilisé des gaz lacrymogènes, des fusils et des balles en caoutchouc pour réprimer les mouvements de protestation pacifiques, et l'armée a tiré à balles réelles en direction de manifestants non violents. Amnesty International a identifié certaines des munitions recueillies par les gens à la suite de l'opération meurtrière de la police sur la place de la Perle, tôt le 17 février. Elles incluaient des bombes lacrymogènes, des balles en caoutchouc de 37 mm pour des armes à plusieurs coups, des grenades lacrymogènes et des grenades à dispersion en caoutchouc, qui explosent en 18 fragments et produisent un bruit assourdissant. Les deux premières munitions sont fabriquées aux États-Unis, les deux dernières en France.

Amnesty International a également identifié au moins 10 pays dont les gouvernements ont autorisé la fourniture ou l'exportation d'armes, de munitions et d'équipements connexes à destination de Bahreïn. Parmi ces pays figurent l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, les États-Unis, la France, le Royaume-Uni et la Suisse. À la suite du recours non justifié à la force contre des manifestants par les forces de sécurité bahreïnites, le gouvernement britannique a annulé certaines autorisations d'exportation d'armes vers Bahreïn, et les autorités françaises ont suspendu l'exportation d'équipements de sécurité vers le pays.

Amnesty International vous invite à engager votre gouvernement, s'il y a lieu, à :

- suspendre immédiatement la fourniture d'armes, de munitions et d'équipements connexes utilisés par la police antiémeutes et les forces de sécurité à Bahreïn ;
- mener sans délai un examen exhaustif de toutes les livraisons d'armes et formations à destination de l'armée, de la police et des forces de sécurité bahreïnites, et à faire en sorte qu'aucun transfert d'armes ne soit autorisé dès lors qu'il existe un risque substantiel que ces armes soient utilisées pour commettre de graves violations des droits humains.

IL FAUT AGIR

Dans les appels que vous ferez parvenir le plus rapidement possible (en anglais ou en arabe), priez instamment les autorités bahreïnites de :

- veiller à ce qu'il ne soit pas fait usage d'une force excessive contre des manifestants pacifiques ;

Maculés de sang mais toujours résolus.

Les manifestants bahreïnites victimes de violences injustifiées de la part de l'État

- respecter et protéger les droits à la liberté d'association, de réunion et d'expression, notamment en garantissant le droit de manifester sans recourir à la violence et en s'abstenant de procéder à l'arrestation de personnes qui exercent leurs droits ;
- faire en sorte que toutes les organisations et personnes qui militent en faveur des droits humains puissent exercer leurs activités sans entrave ni ingérence de la part du pouvoir politique ;
- établir une commission indépendante chargée d'enquêter sur les homicides et les attaques dont ont été victimes des manifestants et sur les agressions menées contre des professionnels de la santé, rendre publics les résultats de l'enquête et poursuivre en justice toutes les personnes responsables d'avoir commandité et mené ces attaques et d'avoir bafoué les droits humains ;
- garantir des réparations suffisantes aux victimes de violations des droits humains.

ENVOYEZ VOS APPELS AU :

Roi de Bahreïn
Shaikh Hamad bin 'Issa Al Khalifa
Office of His Majesty the King
P.O. Box 555
Rifa'a Palace, Manama, Bahreïn
Fax : +973 17664587
Formule d'appel : Your Majesty, / Sire,
(Votre Majesté, dans le corps du texte)

Premier ministre
Prince Khalifa bin Salman Al Khalifa
Office of the Prime Minister
P.O. Box 1000, Manama, Bahreïn
Fax : +973 17533033
Formule d'appel : Your Highness, / Excellence,



Ali et Ahmed, deux frères, portant une affiche sur laquelle on peut lire : « Où sont les droits humains ? » lors d'une manifestation (février 2011).

© Amnesty International